

CDVV	Annexes à la participation aux frais	2010
	Moins de 25 Ans	
REGLEMENT DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS		
<p>Le forfait étant souscrit librement, celui-ci ne sera pas révisé en fonction de l'activité réelle de l'adhérent. En cas de force majeure, une demande de modification pourra être effectuée auprès du comité.</p> <p>Le règlement peut se faire par versements échelonnés de plusieurs chèques encaissables à dates fixées.</p> <p>A la fin du forfait, 2 possibilités pour continuer : prendre un autre forfait ou passer à l'heure de vol.</p> <p style="text-align: center;">Le forfait illimité doit être réglé avant le 1er mai.</p>		
Le compte d'un pilote doit toujours être positif (règlement intérieur)		
UTILISATION PRIVEE DU REMORQUEUR PAR PILOTE-REMORQUEUR : le 1/100ème:		(1) 1,40 €
Vols d'initiation		
Départ avec remorqueur :		70,00 €
Assurance seule pour VI particulier (carte VV) :		8,50 €
Treuillards	Compensation : 1 treuillée pour 10 treuillées effectuées.	
Remorqués et Hébergement des planeurs et pilotes extérieurs		
Remorquage planeur extérieur : 40 € à 500m et 80 € à 1000m		
Cotisation à la semaine : 50 €		
Hébergement: 5 € par jour et par personne		
<p>Documents à fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> - visite médicale délivrée par un médecin agréé aéronautique. La liste des médecins est affichée dans la salle pilote, ou sur internet www.dgac.fr (rubrique aviation générale /aptitude médicale). - 2 photos d'identité <p>Documents à vous procurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manuel du pilote de vol à voile (disponible à la FNAC environ 35 €). Il comporte le manuel de préparation à la partie théorique du brevet de pilote de planeur ainsi qu'une fiche de progression utilisée par l'instructeur pendant la formation. - carnet de vol (disponible au club, environ 10 €) 		
<p>Un relevé de compte individuel de chaque membre est édité régulièrement par le trésorier (et à récupérer à l'occasion de votre passage au club).</p> <p>Il se trouve dans le classeur bleu réservé à cet effet dans la salle des pilotes</p>		
		01 01 10 RC